



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 8

Date de la convocation : 14 septembre 2021. Date affichage : 30 septembre 2021.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, ROUMÉAS Didier.

Absents excusés : BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, RECOLET Serge.

Secrétaire de séance : Morgane FERREUX.

Ajouts à l'ordre du jour : Demande achat terrain – Travaux fontaine.

Approbation du compte-rendu :

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 17 août 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Impayés :

Le montant des impayés supérieurs à 30 jours au 21 septembre 2021 est de 11 974.08 €.

Contrat assurance :

Madame le Maire propose que la commune souscrive à une assurance pour l'utilisation par les conseillers de leur propre véhicule dans le cadre d'une mission pour la commune. La garantie se substitue aux contrats d'assurance automobile souscrits à titre personnel.

La cotisation annuelle est de 480.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la Maire à souscrire à cette assurance « Mission collaborateurs ».

Vote : Pour : 8 - Contre : 0

Travaux bibliothèque :

Rénovation du local bibliothèque municipale :

Madame le Maire expose que le projet d'entretien du local bibliothèque municipale 775 rue des 3 Lacs dont le coût prévisionnel est de 3 627.60 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention au titre DST relance.

Le descriptif des travaux :

N°	Lieu des travaux	Travaux	H. T
1-1	775 rue de la Chapelle	Rénovation salle d'eau et chauffe-eau.	1 661.00 €
1-2	local bibliothèque	Mise aux normes électricité	1 966.60 €
	Total des travaux		3 627.60 €

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

Coût total des travaux :

Subvention DETR – 30 % du H.T : 1 088.28 €

Subvention DST relance : 1/3 du H.T : 1 209.20 €

Autofinancement communal solde H.T : 1 330.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à demander les subventions pour les travaux envisagés dans le bâtiment communal.

Vote : Pour : 8 - Contre : 0

Travaux bâtiment mairie :

A ce jour, nous sommes avisés qu'il y a un mois de retard pour la livraison des fenêtres – Délais respectés pour les travaux maçonnerie – charpente. L'escalier est en cours de fabrication.

Location parcelles ZD 72 et ZD 107 :

Lecture du courrier (avec AR) de Mme Zeitler demandant la résiliation de son bail pour les parcelles ZD 72 et ZD 107. Le conseil municipal prend acte de cette demande.

Madame le Maire fait part de la demande de location de ces 2 parcelles par le Gaec du Platerey Monsieur Eric Mathieu quitte la salle (membre du Gaec du Platerey)

Le conseil municipal décide de louer à compter du 1^{er} novembre 2021 la parcelle ZD 72, lieu-dit « Pré de l'Abreta » d'une contenance de 0ha 38a 00ca et la parcelle ZD 107, lieu-dit « Au Bournalois » d'une contenance de 0ha 60a 23 ca au Gaec du Platerey. Le loyer de 34.93 € indice fermage 106.48 en 2021, sera calculé chaque année en appliquant l'indice de fermage actualisé.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce bail.

Vote : Pour : 7 - Contre : 0.

Pétition concernant la fauche retardée :

Mr Mulkowski Léon a déposé en mairie une pétition signée par 23 propriétaires de résidence, rue du Mattier et Impasse du Moulin manifestant leur mécontentement concernant les parcelles retenues dans le quartier pour la fauche tardive. Le conseil municipal prend acte de cette pétition et regrette fortement qu'aucune discussion préalable n'ait eu lieu d'autant plus que le premier adjoint habite à proximité et n'a pas été concerté.

Il est précisé que ces zones ne sont qu'expérimentales et peuvent tout à fait évoluer, et que toutes les remarques ou idées à ce sujet sont les bienvenues.

Affouage 2021-2022 :

L'affouage 2021-2022 - parcelle 26 lieu-dit « Au Taureau » (Menétrux en Joux)

La taxe d'affouage est de 50 €, payable à l'inscription. Clôture des inscriptions le vendredi 5 novembre 2021.

Document à fournir à l'inscription : attestation d'assurance responsabilité civile

Les affouages des années précédentes doivent être terminés pour pouvoir s'inscrire.

Vote : Pour : 8 - Contre : 0.

Marchés nocturnes 2022 :

Bilan positif de l'organisateur qui demande la reconduction des marchés nocturnes en 2022. La recette pour la commune est de 868.53 €. Le conseil municipal émet un avis favorable avec une réserve suivant l'avancée du projet de l'aire de jeux.

Plage de Doucier :

En 2021 : 11 572 entrées. A ce jour, nous ne pouvons pas établir le bilan financier car certaines factures ne nous sont pas encore parvenues.

A prévoir : délimiter les accès pour emplacement de nouvelles tables – Faire la liste des travaux à réaliser.

Vente brioches APEI :

Répartition de 72 brioches à vendre pour la commune de Doucier au profit de l'APEI.

Rapport Sydom 2020 :

Le rapport du Sydom du Jura 2020 est à disposition des administrés au secrétariat de mairie.

Terrain Rue de la Chapelle :

Madame le Maire explique que la parcelle ZD 133 rue de la Chapelle est vendue et que les futurs acheteurs souhaiteraient acquérir aussi le petit terrain triangulaire (environ 15m²), qui est en limite de propriété, appartenant à la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable, et décide de vendre le terrain au prix de 45 €/m², frais de bornage et notariés à la charge de l'acheteur.

Un courrier sera adressé au futur acheteur lui précisant ces modalités.

Travaux fontaine :

En complément de devis de travaux, attente d'un devis pour le coffret électrique. Une demande de subvention sera faite à réception du devis.

Questions diverses :

- *Règlement cimetière, précision à ajouter :
Article 2-les droits des personnes à la sépulture : la sépulture au cimetière communal est due aussi aux personnes ayant une résidence secondaire.*
- *Terrains à bâtir : la commune reçoit de nombreuses demandes d'achat de terrain à bâtir, il est nécessaire d'étudier un projet d'urbanisation du terrain communal route de Chalain.*
- *Demande de Mr et Mme Ronzel d'achat d'une parcelle à proximité de leur restaurant en vue d'une activité commerciale. Le conseil municipal les invite à se rapprocher de TEC en vue d'un terrain sur la zone artisanale.*
- *Projet de réglementation des boisements de Doucier. Enquête publique les 5/10, 13/11, 29/11, 05/11/2021 à l'agence postale (voir affichage pour plus de précisions).*
- *Terre d'Emeraude : remercie les élus et le personnel pour être intervenus très rapidement sur le réseau assainissement cet été et avoir permis ainsi d'éviter une pollution au niveau du lac de Chalain.*
- *Courrier de Mr Janod Jean Pierre – relance implantation barrière rue du Moulin ; une première réponse lui a déjà été adressée le 22 avril 2021. Ce Lieu sera étudié au moment de l'aménagement sécuritaire du village.*
- *Association des amis de Chalain : Suite à la journée de ramassage des déchets, de nombreux pneus ont été retirés du lac et déposés en tas. Ces pneus seront prochainement enlevés par la Régie de Chalain.*
- *Pour information : démolition prochainement des bâtiments 237 route de Chalain (ancienne gendarmerie).*
- *Ecole primaire de Doucier : « Ecole en forêt » sur le site habituel, parcelle N°1, tous les mercredis matins pour les classes de GS CP CE1 et CE2.*
- *4 logements locatifs restant à « tuber » impasse de la Delaise et rue de la Chapelle, 3 logements tubage granulés et un logement tubage bois. Le conseil municipal donne son accord pour les travaux.*

- La secrétaire ;
Morgane FERREUX

Le Maire
Nathalie ROUX

